



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 43844

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place actuelle des stages en entreprise dans l'université. Les stages en entreprise sont devenus d'une telle importance que les entreprises en font de plus en plus une condition préalable à l'embauche. Le stage permet à l'étudiant pendant son cursus, non seulement d'avoir une première approche du monde professionnel, mais également de visualiser concrètement la pratique, l'importance et le but de l'enseignement suivi. Le Gouvernement a déjà reconnu, lors de la charte des stages étudiant en entreprise (26 avril 2006), l'importance de ces derniers en matière d'orientation et d'insertion professionnelle. Néanmoins, force est de constater que le seul moment pour un étudiant de suivre un stage est la période estivale. L'aspect financier contraint la majorité des étudiants et plus particulièrement ceux qui proviennent d'un milieu modeste d'obtenir un emploi peu qualifié et sans relation avec le cursus suivi plutôt qu'un stage. La modernisation des universités est en marche depuis l'été 2007. C'est dans ce cadre qu'il souhaiterait connaître son avis sur la généralisation de l'obligation faite à un étudiant d'effectuer un stage durant un semestre du premier cycle universitaire.

Texte de la réponse

L'ensemble des textes pris en application de l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances affirme la finalité pédagogique des stages. Du fait de cette caractéristique essentielle, les stages sont généralement prévus par les maquettes des formations. Ils doivent donner lieu à un suivi de la part d'un membre de l'équipe enseignante, dans le cadre d'un partenariat entre l'université et l'entreprise. Partie intégrante des formations, ces stages se déroulent pendant l'année universitaire. Il en va de même de ceux que conseillent les établissements dans le cadre de la préparation de l'insertion professionnelle. Au sein du cycle licence, toutes les licences professionnelles comportent un stage obligatoire de douze à seize semaines. Le plan pluriannuel pour la réussite en licence demande par ailleurs aux établissements de développer fortement les unités d'enseignement à finalité professionnelle ou préprofessionnelle, parmi lesquelles les stages tiennent une place de plus en plus importante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43844

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2232

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3835